

PREAMBULE

La Commune de Solgne possède un PLU approuvé le 21 septembre 2004 et modifié par approbation du 22 décembre 2006 et du 10 septembre 2012.

Par délibération en date du 6 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une nouvelle modification simplifiée portant sur un point avec pour effet de s'adapter aux nouveaux besoins et enjeux de la commune et a chargé Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette modification. Simplifiée.

L'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme, prévoit que :

« ...dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L151-28, la modification peut, à l'initiative du Maire, être effectuée selon une procédure simplifiée... »

La présente modification répond donc en tous points aux prescriptions de l'article cité précédemment.

OBJET DE LA MODIFICATION

La modification porte sur le document suivant :

- Le plan de zonage (changement de zone de 2 parcelles)

Point Unique :

Les parcelles situées rue Jean Walgenwitz et cadastrées

- section 27 n° 179 d'une contenance de 18 ares
- section 27 n° 183 d'une contenance de 37 ares 14 ca

situées en zone 1AUX passeront en zone 1AU afin de former une zone constructible cohérente et éliminer une zone 1AUX qui risquerait d'apporter des nuisances aux riverains.